

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 20 juillet 2026, à 8 h 45.

Présences : Gabrielle Brisebois, mairesse
Marc Lefrançois, conseiller
Jessy Croteau, conseiller
Michelle Bernard, conseillère
Mireille Thibault, conseillère
Jérôme Théberge, conseiller
Colin Lavergne, conseiller

Absence : Jean-François Comeau, directeur général

La greffière, M^e Karine Simard est également présente.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La greffière procède à la lecture de l'avis de convocation qui a été dûment convoqué selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 juillet 2026

2026-235

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 juillet 2026 tel que présenté.

3 Engagement au poste d'Ingénieur superviseur au traitement des eaux

2026-236

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection à la suite du processus de recrutement pour l'engagement d'une ressource au poste cadre de « Ingénieur superviseur au traitement des eaux » au Service des travaux publics et des infrastructures;

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Jérôme Théberge

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'engager Monsieur Mathieu Brousseau, à titre d'ingénieur superviseur au traitement des eaux au Service des travaux publics et des infrastructures, aux salaire et conditions prévus à l'entente établissant les conditions de travail des employés cadres intervenue avec ces employés. Cet engagement prendra effet à une date ultérieure convenue avec la directrice des ressources humaines.

D'adopter la description de tâches en lien avec ce nouveau poste.

D'intégrer ce poste à la classe 5 du Plan de classification des emplois cadres faisant partie intégrante de l'entente établissant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Montmagny et d'intégrer la nouvelle terminologie du poste dans tous les documents s'y référant.

D'autoriser la mairesse et le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, un contrat de travail avec Monsieur Brousseau.

De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Mathieu Brousseau de même qu'au Service des ressources humaines, au Service des travaux publics et des infrastructures et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée pendant la période de questions.

5 Levée de la séance

2026-237

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 20 juillet 2026, à 8 h 48.


GREFFIÈRE
MAIRESSE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2026.


MAIRESSE